



Commune de Vionnaz

Avançon Energie SA

www.avancon-energie.ch



Communiqué de presse

Vionnaz, le 21 mars 2018

Première pierre pour la petite centrale hydroélectrique de Vionnaz

Le projet de petite centrale hydroélectrique sur le territoire de la Commune de Vionnaz (VS) se concrétise. Après l'obtention de la concession en 2016 et l'octroi de l'autorisation de construire en 2017, la société Avançon Energie SA a lancé le chantier ce mois de mars. Destinée à turbiner les eaux du torrent de l'Avançon, l'installation produira dès 2019 l'équivalent de la consommation annuelle de 1'800 ménages.

La centrale de turbinage sera construite le long du torrent de Mayen, près de la zone industrielle située au nord du village de Vionnaz. Grâce à une puissance de 1'900 kilowatts, elle produira près de 6.25 millions de kilowattheures par an, l'équivalent de la consommation annuelle de 1'800 ménages, soit 1.5 fois le nombre de ménages que compte la localité valaisanne.

Détenue par la Commune de Vionnaz (60%), Romande Energie SA (35%) et la Bourgeoisie de Vionnaz (5%), la société Avançon Energie SA investit plus de CHF 10 millions dans ce projet. Ce dernier bénéficiera de la rétribution à prix coûtant (RPC) de la Confédération, qui vise à promouvoir la production issue d'énergies renouvelables.

Un chantier pour favoriser la transition énergétique

Les travaux ont démarré ce mois. Dans un premier temps, Avançon Energie SA procédera à la construction puis à l'installation de la conduite de fuite, longue de 810 mètres, et de la conduite forcée. Longue de 3'730 mètres, celle-ci sera enterrée sur presque tout son tracé, préservant ainsi la qualité du paysage. Dans un second temps, soit dès mi-juin 2018, une prise d'eau sera bâtie à 1'151 mètres d'altitude sur le torrent de Torgon, au lieu-dit Les Fours. La construction de la centrale hydroélectrique interviendra en parallèle. Dès mars 2019, près de 310 litres d'eau y seront turbinés chaque seconde, avant d'être restitués au torrent de l'Avançon.

« En valorisant une énergie renouvelable et locale, ce projet réaffirme la volonté des trois partenaires d'accompagner les citoyens dans la transition énergétique. Pour nous, il est également primordial que cette infrastructure s'intègre au mieux à son environnement. Plusieurs mesures d'accompagnement sont ainsi prévues, visant notamment à l'amélioration du potentiel de fraye pour la truite lacustre », précise Laurent Lattion, Président de la Commune de Vionnaz et d'Avançon Energie SA.

Des synergies importantes

Ces travaux permettront d'intéressantes synergies. La Commune de Vionnaz profitera de la fouille nécessaire à l'enfouissement de la conduite forcée en procédant à l'installation ou au remplacement d'équipements d'utilité publique (eau potable, eaux usées et de surface, etc.). La Société du Gaz de la Plaine du Rhône profitera quant à elle d'alimenter en gaz le secteur de la Jorette, à Torgon. De son côté, Romande Energie SA en profitera pour effectuer des travaux d'optimisation de son réseau de distribution électrique.



MM. Etienne Roy, Vice-Président d'Avançon Energie SA (à g.) et Laurent Lattion, Président, lors du début des travaux

Contacts

Commune de Vionnaz

Laurent Lattion
Président
Tél. : +41 (0)24 481 42 52
laurent.lattion@vionnaz.ch

Romande Energie

Céline Rod
Spécialiste en communication institutionnelle
Tél. : +41 (0)21 802 95 80
celine.rod@romande-energie.ch